

pant un rang élevé, se charge de négocier un emprunt pour un cultivateur, retire l'argent et le garde pour le moment entre ses mains. Quelque temps après, il tombe en faillite ; le cultivateur perd tout son argent et n'a aucun recours contre la société. Sa propriété se trouve ainsi hypothéquée pour une forte somme qu'il n'a jamais touchée.

Le bill pourroit à ce que l'agent d'une société quelconque de prêt, ou d'un prêteur ne puisse pas agir à la fois pour l'emprunteur et le prêteur. Les agents extorquent quelquefois de fortes sommes au cultivateur qui ne sait comment obtenir ailleurs l'argent dont il a besoin.

On fait valoir beaucoup d'arguments contre une législation réglant le taux de l'intérêt ; les uns prétendent que ce serait chasser les capitaux hors du pays. Le Canada devrait pouvoir fournir tout l'argent dont il a besoin, dont sa population a besoin. Nous avons ce que beaucoup d'autres pays, avec de forts capitaux, ne possèdent pas—une étendue illimitée du meilleur sol possible, et nous devrions être capables de fournir à notre population, à un intérêt modéré, tout l'argent dont elle a besoin pour exploiter nos ressources. Je pense donc que l'expulsion du capital étranger ne nous causerait pas un grand tort.

Pour ce qui est de l'objection qu'on souleve, que les capitalistes ne prêteraient pas leur argent à ces conditions, je répons que, dans ce cas, ils l'emploieraient probablement à d'autres fins ; il leur faudrait chercher des intérêts plus élevés en développant les ressources territoriales du pays d'un manière ou d'une autre, en encourageant les fabriques ou par quelqu'autre moyen de nature à augmenter la richesse et la prospérité.

On prétend que l'argent devrait être aussi libre qu'aucune autre production ; et on demande pourquoi ceux qui le possèdent n'en pourraient pas tirer tout le bénéfice possible ? A cela, je répons que nous n'avons pas tous de l'argent ; ceux qui le possèdent ne comptent que pour un sur mille, et notre devoir est de légiférer dans l'intérêt de la grande majorité, de la grande masse du peuple.

Ce bill a pour but de faire disparaître un autre grief. Nos marchands de la campagne accordent un crédit illimité aux propriétaires de bonnes fermes, à ceux qui ont la réputation d'être à l'aise, ayant

toujours le soin d'ajouter, au bout des six mois, 10 pour cent au compte courant, quelquefois 12. Cela peut durer ainsi pendant des années, le débiteur ayant le loisir de grossir sa note ; mais quand le marchand croit que sont chaland doit autant qu'il peut payer, il insiste pour obtenir une hypothèque sur sa ferme, pour des effets achetés à des prix bien au-dessus du comptant, et qui, s'il ne sont pas soldés à l'échéance, sont augmentés d'un intérêt composé de 10 ou 12 pour cent tous les six mois. Aux termes de ce bill, nulle hypothèque sur un bien-fonds n'aura de valeur lorsqu'aucune partie de la créance pour laquelle l'hypothèque a été consentie, portera un intérêt de plus de 7 pour cent. Or, nos cultivateurs, lorsque la moisson a manqué, sont souvent obligés de faire de petits emprunts de \$100, \$150 ou \$200. Ils payent parfois jusqu'à 12 pour cent aux nombreuses banques privées qui n'avancent qu'à un emprunteur parfaitement solvable. J'ai vu des cultivateurs payer de 40 à 80 pour cent, pour des emprunts à courte échéance. Incapables de payer, ils voient leur dette se doubler ou se tripler par les intérêts, en quelques années, et il leur faut consentir une hypothèque, avec les conséquences fatales qui s'ensuivent ordinairement. Le bill met fin à cet état de choses.

Les prêteurs d'argent jouissent encore d'un grand privilège auquel ils n'ont point droit, ils ne payent aucun impôt. Si le taux de l'intérêt était fixé, on pourrait trouver moyen de leur faire payer leur part légitime de taxes. Les prêteurs font tomber l'argent du peuple dans leur gousset sans employer ni la vapeur, ni l'eau, ni l'électricité, et sans subir l'influence de la température ou du climat ; il le soutire des classes industrielles sans encourir aucun risque ou aucune responsabilité. Je crois qu'ils devraient être les derniers à posséder les privilèges dont ils jouissent actuellement. Nous savons quel pouvoir existe dans l'accumulation des capitaux, pouvoir qui fait de l'homme son esclave. Les accumulateurs se vantent quelquefois d'être charitables, tout en habitant des palais qu'ils ont élevés à force de torts et d'injustices commis envers leurs compatriotes. Ils se prélassent dans leurs riches demeures et se glorifient du bien qu'ils ont fait à leurs concitoyens ; ils annoncent, dans les